Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20241210-D2024-231-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/12/2024

**DÉCISION**

**ABANDON DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION N°2024/51 RELATIF A LA FOURNITURE DE BACS DESTINES A LA COLLECTE DES DECHETS ET RECUPERATION DES CONTENANTS LOT N°4 – RECUPERATION ET VALORISATION DE CAISSON ET POINT D'APPORT VOLONTAIRE**

1.1 Marchés publics

GS/DI/CM/DJ/CN/CP/EG
N°D2024-231

***Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,***

***Vu*** *les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2024278-0001 du 04 octobre 2024,*
***Vu*** *le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu*** *le code de la commande publique, et notamment son article R.2185-1,*
***Vu*** *le 6a de la délibération du conseil communautaire n°CC2023-078 du 22 mai 2023, portant modification de la délégation du Président en matière de commande publique, et autorisation le Président à prendre toute décision concernant la procédure de consultation de tous les marchés ou accords-cadres de fournitures courantes et services quelles que soient leur procédure de passation et leur montant, en ce compris (...) la décision d'abandonner une procédure de consultation,*
***Vu*** *l'arrêté du Président n°A2022-01 du 13 mai 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Frédéric Giroux, 15ème Vice-Président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique,*

**Considérant** que la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux souhaite conclure le nouveau marché de bacs destinés à la collecte des déchets ainsi que la récupération des contenants,
**Considérant** que le marché a été alloti de la manière suivante :
- lot n°1 : Fourniture de bacs roulants et de pièces détachées destinés à la collecte en porte à porte des déchets de divers flux auprès de tous les usagers ;
- lot n°2 : Récupération et valorisation de bacs roulants de façon ponctuelle sur site ;
- lot n°3 : Opération massive de récupération et valorisation de bacs roulants en porte-à-porte ;
- lot n°4 : Récupération et valorisation de caisson et point d'apport volontaire.

4 rue de Châteaudun ▪ BP 20159 ▪ 28103 DREUX cedex
Tel. 02 37 64 82 00
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

**Considérant** qu'une consultation a été engagée le 23 juillet 2024 sous la forme d'un appel d'offres ouvert et que la date limite de remise des offres a été fixée au 25 septembre 2024 à 12h00,
**Considérant** qu'à l'issue du délai de consultation, une unique offre a été reçue pour le lot n°4, et que celle-ci est irrégulière en raison de son caractère incomplet,
**Considérant** qu'il convient dès lors d'abandonner la procédure de passation du lot n°4 en la déclarant sans suite pour infructuosité,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 : D'ABANDONNER** la procédure de consultation du lot n°4 « Récupération et valorisation de caisson et point d'apport volontaire » du marché n°2024/51 relatif à la fourniture de bacs destinés à la collecte des déchets et la récupération des contenants, au regard de son infructuosité.

**ARTICLE 2 : DE CHARGER** Monsieur le Directeur général des services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 : DE PRECISER** qu'une ampliation de la décision sera notifiée à la société EMC SPRL.

**ARTICLE 4 : D'INFORMER** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 10/12/2024

Pour le Président et par délégation,
le 15ème Vice-président en charge des mobilités, de l'aménagement de l'espace communautaire et de la commande publique

**Frédéric GIROUX**

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 10/12/2024